



## Compte-rendu du conseil municipal du 05 septembre 2016

**Présents** : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Alain CUSSEY, Fabienne DOLE, Jean-Noël VALLET, Marilyne FONTANIER et, Mathieu LINIGER, Stéphanie FOURNIER, James BOUVERET.

**Absents**: Aurélie JAVANET. Julien WOITTEQUAND

**Secrétaire de séance** : Simone VALOT

### 1. Procès-verbal de la séance du 25 juillet 2016

Il y a lieu d'apporter des précisions sur les points :

**Attribution du logement au-dessus de l'ancienne fromagerie** : un vote avait eu lieu pour signer le bail avec Mme Christelle BOLE : 9 voix pour.

**Rénovation de l'éclairage public et succession COULET** : les points précisés ne sont que des rappels du conseil précédent, il n'y avait pas lieu de préciser le vote

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité des présents, soit 11 voix Pour.

### 2. Poste Adjoint Technique

**Non renouvellement du CDD**, M. le maire informe le conseil, qu'il a signifié par courrier recommandé à Mme Elodie ALDEGUER que son CDD ne sera pas renouveler, il s'arrête donc fin septembre 2016.

**Evolution du poste** : M. le maire rappelle que l'adjoint technique existant effectue le ménage de l'école, du périscolaire, la gestion et le ménage de la salle des fêtes,

M. le maire propose d'augmenter les heures du poste adjoint technique existant afin de sécuriser le fonctionnement du périscolaire, des TAP, et l'accompagnement à la maternelle le mercredi matin

Le poste passerait de 15h50 par semaine à 24 h (annualisées) soit 1136 h par an.

Le conseil accepte cette modification de poste à 11 voix pour

M. le Maire précise qu'en complément l'agent pourrait remplacer l'ATSEM si nécessaire et que dans un premier temps ce poste sera pourvu par un CCD d'un an. Une publicité d'appel à candidature sera lancée dès que la modification du poste sera officielle. Cette modification ne conduira pas à une augmentation des coûts puisque ces activités sont actuellement réalisées par des prestations externes.

### 3. Poste Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe : procédure

Ce poste a été publié, les candidatures peuvent arriver jusqu'au 16 septembre pour pourvoir le poste en double avec l'employé actuel au 1/11/2016. M le maire propose la constitution d'une commission pour participer aux entretiens d'embauche (DAUDEY P, LINIGER M, VALLET JN, VALOT S).

### 4. TEPCV action éclairage public : LIESLE tête de groupement de commande

Le maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Énergie positive et pour la Croissance Verte (T.E.P.C.V.) dont elle a été lauréate le 9 septembre 2016, la Communauté de Communes du Canton de Quingey propose aux communes du territoire de contribuer à la modernisation de leur éclairage public afin de les accompagner dans la réduction de leurs consommations d'énergie. Cette mesure aurait également pour effet l'amélioration du patrimoine des communes mais aussi une baisse importante des dépenses de fonctionnement pour les collectivités.

La mise en oeuvre de l'action de rénovation de l'éclairage public débiterait à la signature de l'avenant à la convention TEPCV et prendrait fin au mois de juillet 2018.

Ce projet prendrait la forme d'un groupement de commandes. La Communauté de Communes du Canton de Quingey propose à la commune de Liesle de prendre la tête de ce groupement. La commune sera épaulée par les élus ainsi que les services techniques de la communauté de communes dans la mise en oeuvre du projet. La communauté de communes et Liesle seront également accompagnées techniquement et financièrement par le S.Y.D.E.D. pour la réalisation des diagnostics, des études et des travaux.

Par la même, la commune de Liesle s'engage à gérer tous les aspects financiers, porter les écarts de trésorerie éventuels percevoir les subventions T.E.P.C.V. et du S.Y.D.E.D., régler les factures et percevoir les règlements des communes membres du groupement de commandes.  
Le montage financier prévisionnel est envisagé comme tel :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)	%
Rénovation de l'éclairage public	500 000 €	Fonds TEPCV	200 000 €	40 %
		S.Y.D.E.D.	200 000 €	40 %
		Autofinancement communes	100 000 €	20 %
<b>Total HT</b>	<b>500 000 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>500 000 €</b>	<b>100 %</b>

Les communes membres du groupement de commandes s'engagent à verser une quote-part à Liesle, commune centralisatrice. Cette part serait de 20% du coût de l'opération (reste à payer par les communes après déduction des subventions : autofinancement) + 20% du coût (représente la TVA qui sera facturée à Liesle). Les communes feront appel au FCTVA selon le processus habituel. Dans le cas où il serait nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, les agios associés seront répartis en fin d'opération entre les communes membres du groupement, au prorata des travaux réalisés. Il est prévu que le Conseiller en Energie Partagé réalise les diagnostics des communes intéressées au cours de l'année 2016, que le groupement de commandes soit constitué en 2017 pour une réalisation des travaux en 2017 et 2018.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention plaçant Liesle à la tête du groupement de commandes à l'unanimité soit 11 voix pour.

##### 5. Travaux de finition du lotissement : marché complémentaire

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été attribué à l'entreprise MALPESA en mars 2011 pour un montant initial de 235 842.76 € HT (avant les 2 avenants 9044 € HT et 9715.20 € HT) concernant l'aménagement du nouveau quartier du château lieu-dit champ Litiaud et aménagement de sécurité à son entrée aux abords de la RD 12.

Les travaux de ce marché n'ont pas été réalisés en totalité pour éviter des détériorations lors de la construction des habitations.

Des éléments sont intervenus depuis la signature du marché initial :

- Le règlement du lotissement a été revu afin de faciliter la vente des parcelles et la réalisation des constructions.
- Le marché initial date de plus de 5 ans, les aménagements des communs ont été revus au gré des besoins constatés. (création de 7 places de parking supplémentaires, remplacement de stabilisé par des dalles éco-minérales, modification de l'emplacement d'un candélabre ainsi que mise en place d'un avaloir, de panneaux de signalisation et de bordures supplémentaires.
- Le lot 3 du marché a été interrompu suite au décès de son titulaire (aménagements paysagers, espaces poubelles et aires de convivialité).
- Nombre de parcelles, à ce jour sont encore invendues, mais les conditions d'accès deviennent difficiles pour les résidents du lotissement,

Au vu de ces éléments, la commune décide de réaliser les travaux de finition ainsi que des travaux modificatifs et complémentaires.

Afin de permettre la fin du chantier de ce lotissement, M. Le Maire propose la réalisation des travaux modificatifs et complémentaires pour un montant global de 28 257,54 € HT suivant la proposition de l'entreprise MALPESA validée par le cabinet d'étude Image et Calcul, maître d'œuvre. Les prix unitaire du marché initial sont maintenus pour la plupart.

Celui-ci ayant plus de 6 ans ces travaux feront l'objet d'un marché complémentaire.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents soit 11 voix pour :

- Accepte la réalisation des travaux
- Accepte l'offre de l'entreprise MALPESA pour un montant total de 28 257.54 € HT
- Autorise le maire à signer le marché complémentaire de travaux d'un montant de 28 257.54 € Ht soit 33 909.05 € TTC
- Autorise le maire à signer les documents nécessaires au déroulement des marchés, à régler les décomptes d'entreprises et les factures diverses.

## 6. Questions diverses

Manifestation du 1/10/2016, journée RODEO : M. le Maire informe que l'association respecte ses engagements, que son président est venu lui rendre compte de l'état d'avancement des préparatifs, tout semble bien fonctionner, tant pour la sécurité que pour les préparatifs festifs. Il est fait appel aux bonnes volontés parmi les conseillers pour donner la main.

Rentrée scolaire 2015-2016 : 60 élèves ont fait la rentrée dont 13 viennent du lotissement. Quatre enseignants :

- Un instituteur M. Gilles MAILLET pour le cycle 3 (CM1 et CM2) 15 élèves
- Maria MOUROT directrice pour la maternelle avec 26 élèves
- Gwenaëlle CHOBLET et David BOURGEOIS pour le cycle 2 (CP, CE1 et CE2) 19 élèves

TAP : 48 élèves sont inscrits, il y a 3 groupes sous la responsabilité de 3 salariés, 20 bénévoles, dont 10 ont une formation BAFA ou équivalent, interviennent tout au long de l'année pour réaliser des animations. Ils sont remerciés pour leur dévouement.

M. le maire précise que nous avons reçu l'agrément pour le périscolaire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (ex Jeunesse et Sports). Cette fois nous allons rencontrer la CAF afin d'obtenir des aides pour la commune et les parents.

M. LINIGER propose d'organiser une réunion avec les instituteurs et les parents d'élèves pour présenter la première esquisse concernant les travaux de l'école et de l'ancienne fromagerie.

Avenant pour la fourniture des repas de la cantine scolaire ; Le château d'Uzel propose une réduction des tarifs des repas ils passent de 3.53 € HT à 3.45 € HT.

Le maire propose d'accepter l'avenant tout en maintenant le prix facturé aux parents compte tenu du déficit de ce service.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition soit 11 voix pour.

Terrain COULET chemin de saumon : monsieur le maire informe le conseil que l'agence foncière avait reçu ,une estimation des domaines pour le terrain à 15 € le m<sup>2</sup>, le conseil demande une nouvelle estimation, et se prononce pour une proposition à quelques euros, car ce n'est pas du terrain à bâtir ordinaire en effet seul un équipement public peut y être construit conformément au PLU.

Parcelle 8 sur la route de Byans : l'ONF propose deux solutions pour la réhabilitation soit laisser un repeuplement naturel s'effectuer soit replanter. La proposition sera étudiée en prochaine commission des bois.

M. LINIGER a reçu une proposition de l'ONF pour une sensibilisation des affouagistes pour la sécurité, il faudrait un groupe de 15 affouagistes pour lancer cette formation d'une demi-journée.

Afin d'inciter les affouagistes à participer à cette réunion importante pour leur sécurité, le conseil propose pour les participants une petite réduction de la taxe d'affouage, qui reste à définir.

La date du prochain conseil est fixée au jeudi 29 septembre

La séance est levée à 23 h 30.